

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2017

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 Avril

Le 7 Avril 2017

Le Conseil Municipal de la Commune de MELLERAN

Dûment convoqué s'est réuni à la Mairie,

Sous la présidence de Mr AUBIN Joël, le Maire.

PRESENTS : AUBIN J, POUPIN A ; VIDAULT W, RENAUD F, COURTOIS F, MORIN H,  
REVRANCHE MF, MERCIER S, AIRVAULT JL, STONE A, COWLES, K DELAIRE F

REPRESENTÉS : LANGLAIS J CH,

ABSENTS : CAHIER Ch

SECRÉTAIRE : BAILLARGE I

## **Objet : Procès-verbal du 3 Mars 2017.**

Précision à apporter au sujet de l'ordre du jour concernant les travaux de l'église :

« Les dons pour la restauration de l'église sont reçus par la fondation du patrimoine par le biais de l'association des amis du patrimoine. Et le diagnostic concernant les fresques est à prévoir. »

## **Objet : Indemnités des élus :**

### -Evolution des délégations du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> Adjoint

Le Maire rappelle que lors du précédent conseil municipal il a été décidé que Sébastien MERCIER, 1<sup>er</sup> adjoint serait le nouvel interlocuteur pour les cantonniers à la place de Hubert MORIN, 2<sup>ème</sup> adjoint, qui aura les fonctions de correspondant pour les questions de cimetière et il viendra en appui au Maire dans la connaissance du territoire. Par conséquent il propose de réviser le montant de l'indemnité de Mr MORIN Hubert en passant de 6.50% à 5.2%.

Vote POUR : 10 ABSTENTION : 4

### -Modification de l'indice brut terminal de la fonction publique

Mr le Maire informe qu'avant le 1<sup>er</sup> Février 2017 l'indice brut pour la rémunération des élus était l'indice 1015. Après le 1<sup>er</sup> Février pour pouvoir appliquer l'indice 1022 qui est le nouvel indice brut de rémunération le conseil doit délibérer. Ce changement d'indice représente une revalorisation de 0,6%. Après délibération le conseil est favorable pour appliquer l'indice 1022 à compter du 1<sup>er</sup> Février 2017.

VOTE POUR : 11 ABSTENTION : 3

## **Objet : Vote du Compte de Gestion 2016 : Commune.**

	Budget 2016	Réalisations
Fonctionnement Dépenses	503 221.91€	319 403.39€
Fonctionnement Recettes	503 221.91€	528 710.74€

	Budget 2016	Réalisations
<b>Investissement Dépenses</b>	<b>466 013.19€</b>	<b>234 137.66€</b>
<i>Détail</i>		
<i>Investissement courant</i>		<i>43 872.79€</i>
<i>café associatif</i>		<i>186 587.32€</i>
<i>agrandissement cuisine salle des fêtes</i>		<i>3 677.55€</i>
<i>atelier</i>		<i>0€</i>
<b>Investissement Recettes</b>	<b>466 013.19€</b>	<b>229 005.76€</b>
<i>Détail</i>		
<i>Investissement courant</i>		<i>79 005.76€</i>
<i>café associatif</i>		<i>150 000€</i>
<i>agrandissement cuisine salle des fêtes</i>		<i>0€</i>
<i>atelier</i>		<i>0€</i>

Après délibération le conseil approuve le compte de gestion 2016.

#### **Bar restaurant.**

	Budget 2016	Réalisations
Fonctionnement Dépenses	2.72€	2.72€
Fonctionnement Recettes	2.72€	2.72€

Après délibération le conseil approuve le compte de gestion 2016.

#### **Objet : Vote du Compte Administratif 2016 : Commune.**

	Budget 2016	Réalisations
Fonctionnement Dépenses	503 221.91€	319 403.39€
Fonctionnement Recettes	503 221.91€	528 710.74€

	Budget 2016	Réalisations
<b>Investissement Dépenses</b>	<b>466 013.19€</b>	<b>234 137.66€</b>
<i>Détail</i>		
<i>Investissement courant</i>		<i>43 872.79€</i>
<i>café associatif</i>		<i>186 587.32€</i>
<i>agrandissement cuisine salle des fêtes</i>		<i>3 677.55€</i>

atelier		0
<b>Investissement Recettes</b>	<b>466 013.19€</b>	<b>229 005.76€</b>
Détail		
Investissement courant		79 005.76€
café associatif		150 000€
agrandissement cuisine salle des fêtes		0€
atelier		0€

Après délibération le conseil approuve le compte administratif 2016. Le Maire n'a pas participé au vote.

### Bar restaurant.

	Budget 2016	Réalisations
Fonctionnement Dépenses	2.72€	2.72€
Fonctionnement Recettes	2.72€	2.72€

Après délibération le conseil approuve le compte administratif 2016. Le Maire n'a pas participé au vote.

### Objet : Plan de financement des travaux de l'église.

#### DRAC Programme 2017

Le Maire présente le plan de financement pour les travaux de l'église pour l'année 2017.

Nature	Programme 2017		Programme 2017	
	<i>Dépenses HT</i>			
Toiture Démoussage et zinc				
Vitreaux				
	0	2 651,75 €		
	1	961,90 €		
	2	2 138,50 €		
	3			
	4			
	6	1 715,40 €		
Total vitreaux		7 467,55 €		
Total programme "clos couvert"		7 467,55 €		

  

Subventions	Taux	
DRAC	40%	2 987,02 €
Département	30%	2 240,27 €
Total subventions		5 227,29 €
Auto financement de la commune		1 495,26 €
Montant des dons recueillis par la fondation du patrimoine et affectés par année:		745,00 €

Après délibération le conseil valide le plan de financement.

#### CAP 79 Programme 2016 et 2017

Le Maire présente le plan de financement pour les travaux de l'église pour l'année 2016 et l'année 2017.

Nature	Programme 2016	Programme 2017	Total des Programmes 2016 et 2017
	<i>Dépenses HT</i>		<i>Dépenses HT</i>
Toiture Démoussage et zinc	5 928,00 €		5 928,00 €
Vitreaux			
	0	2 651,75 €	2 651,75 €
	1	961,90 €	961,90 €
	2	2 138,50 €	2 138,50 €
	3	1 197,10 €	1 197,10 €
	4	2 698,50 €	2 698,50 €
	6	1 715,40 €	1 715,40 €
Total vitreaux	3 895,60 €	7 467,55 €	11 363,15 €
Total programme "clos couvert"	9 823,60 €	7 467,55 €	17 291,15 €

  

Subventions	Taux	Programme 2016	Programme 2017	Total des Programmes 2016 et 2017
DRAC	40%	3 929,50 €	2 987,02 €	6 916,52 €
Département	30%	2 947,08 €	2 240,27 €	5 187,35 €
Total subventions		6 876,58 €	5 227,29 €	12 103,87 €
Auto financement de la commune		1 967,02 €	1 495,26 €	3 462,28 €
Montant des dons recueillis par la fondation du patrimoine et affectés par année:		980,00 €	745,00 €	1 725,00 €

Après délibération le conseil valide le plan de financement.

## Objet : Vote des taux d'imposition 2017.

Les taux d'imposition suivants sont proposés pour 2017:

Taxe d'habitation : 9.27% (\*)

Taxe foncière bâtie : 8.30%

Taxe foncière non bâtie : 44.44%

(\*) Le taux de la taxe d'habitation est passé de 15.63% à 9.27%, la différence entre les 2 taux est versée au Département puis récupérée par la communauté de communes qui la reverse à la commune sous forme de compensation.

Ces taux sont la reconduction du niveau d'imposition de 2016 pour la part communale.  
Le conseil approuve ces taux d'imposition pour 2017.

## Objet : Vote des subventions 2017.

	<b>SUBVENTIONS 2017</b>
	<b>MONTANTS</b>
<b>ASSOCIATIONS COMMUNALES</b>	
*Le Chat qui pêche	Mise à disposition des salles et du café associatif
*Club Automne et Amitié	Mise à disposition de la salle inter générations et salle associative le 2 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> jeudi de chaque mois
*ACCA	400€ (mise en place de la cabane et matériel))
*Foyer Rural	400€ (achat de rampe de scène)
*Collectif jeunes	800€ (concert jeune, besoin sécuritaire pour vigipirate)
*APE	400€ (livres de prix)
*Auto Sport	Nettoyage du terrain
*Groupement Ennemis des Cultures	70€
<b>ASSOCIATIONS EXTERIEURES</b>	
ADMR	150€
Scènes nomades	100€
Maison communale des jeunes	100€
Chambre des métiers	90€
Divers	1 990€ (pass loisirs)
<b>TOTAL</b>	<b>4 500€</b>

Après délibération le conseil valide le montant des subventions 2017.

## Objet : Vote du Budget Primitif 2017

	Budget 2017
Fonctionnement Dépenses	533 209.45€
Fonctionnement Recettes	533 209.45€

	Budget 2017
<b>Investissement</b>	<b>255 386.50€</b>

<b>Dépenses</b>	
<i>Détail</i>	
<i>Investissement courant</i>	<i>107 636.50€</i>
<i>Sécurité devant école</i>	<i>40 000€</i>
<i>Vitraux et toiture Eglise</i>	<i>22 750€</i>
<i>atelier</i>	<i>35 000€</i>
<i>Cuisine Salle des fêtes</i>	<i>50 000€</i>
<b>Investissement Recettes</b>	<b>255 386.50€</b>

Après délibération le conseil approuve le budget primitif à l'unanimité.

### **Objet : Affectation du résultat**

M le Maire informe que l'excédent global de fonctionnement s'élève à 209 307.35€ et que le déficit d'investissement est de 5 131.90€.

Le conseil décide d'affecter 177 081.45€ à l'article 002 en recette, à la section de fonctionnement et 32 225.90€ à l'article 1068 de la section d'investissement.

### **Objet : Bureau pour les élections présidentielles**

#### **Le 23 Avril**

<u>Matin</u>	<u>Après-midi</u>
MERCIER S	COURTOIS F
BAILLARGE I	REVRANCHE MF
DELAIRE F	AUBIN J

#### **Le 7 Mai**

<u>Matin</u>	<u>Après-midi</u>
POUPIN A	MORIN H
AUBIN J	AIRVAULT JL
VIDAULT W	RENAUD F

### **Objet : Bibliothèque départementale**

#### **-Renouvellement de la convention et nomination d'un responsable**

M le Maire informe que la bibliothèque départementale nous sollicite pour renouveler la convention concernant le dépôt de livres du bibliobus moyennant que la commune puisse mettre à disposition un local chauffé et pouvant recevoir du public. Le conseil est favorable pour renouveler ladite convention et nomme Mme PUAUD Corinne et ROBIN Nathalie comme responsables.

### **Objet : Stationnement bus scolaire**

M le Maire informe qu'il a rencontré le chauffeur du bus pour évoquer le stationnement du bus. Ce dernier est favorable pour ne plus stationner le bus sur la place les week-ends d'hiver et entre le 1er Avril et le 30 septembre reste à trouver un emplacement. Voir sur le parking du chanvre Mellois.

### **Questions diverses**

-Pour le nettoyage autour du bâtiment relais à côté de la Boulangerie voir avec la Communauté de Communes.

Le Maire.